

79e session du Comité régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est Du 7 au 10 septembre 2026, Dili, Timor-Leste

Point 8.6 de l'ordre du jour

Création du Réseau de collaboration pour la santé numérique et l'intelligence artificielle en Asie du Sud-Est (SEA-DAC)

En tant que groupe professionnel le plus important du secteur de la santé, les infirmières et infirmiers interagissent avec les systèmes numériques à pratiquement tous les niveaux de soins ; leur implication est donc essentielle à la réussite de la transformation numérique. Les systèmes numériques doivent être conçus en collaboration avec les personnes qui les utilisent. Des technologies mal mises en œuvre peuvent alourdir la charge administrative et détourner les infirmières des soins directs, tandis qu'une participation significative des infirmières à la conception, aux tests, à la mise en œuvre et à l'évaluation contribue à garantir que la technologie soutienne des soins sûrs et centrés sur la personne. L'intelligence artificielle renforce encore les enjeux, offrant de réels avantages en matière d'aide à la décision clinique et de formation, mais comportant également des risques concrets : biais, dépendance excessive, érosion du jugement professionnel et creusement des fractures numériques entre les États membres et au sein de ceux-ci.

Le CII demande donc une représentation officielle des infirmières au sein de la gouvernance et des groupes de travail techniques du SEA-DAC, notamment par l'intermédiaire des responsables-chefs des services infirmiers et obstétricaux du gouvernement ou de responsables gouvernementaux équivalents dans le domaine des soins infirmiers, ainsi qu'une collaboration avec les associations nationales d'infirmières ; à ce que les compétences en matière de santé numérique, de données et d'IA soient intégrées dans la formation aux soins infirmiers et le développement professionnel continu, avec le renforcement des capacités spécialisées en

informatique infirmière là où cela est nécessaire ; à ce que la conception conjointe avec les cliniciens de première ligne soit un principe déclaré du Réseau ; et à ce que des garanties éthiques et de gouvernance claires soient mises en place concernant l'IA, notamment en matière de supervision humaine, de transparence et d'explicabilité, de responsabilité, de protection des données, d'équité, ainsi que d'évaluation des impacts sur la sécurité des patients, la qualité des soins et la charge de travail des professionnels de la santé avant toute mise à l'échelle.

Le CII apporte son expérience pratique à cet ordre du jour : sa plateforme d'apprentissage (Learning Hub), récemment lancée, rend la formation aux soins infirmiers mondiale et les données probantes accessibles aux infirmières et infirmiers du monde entier, notamment grâce à un parcours d'apprentissage dédié à l'innovation numérique et à l'intelligence artificielle. Cette expérience illustre le potentiel des plateformes d'apprentissage accessibles et évolutives pour renforcer les capacités numériques et en matière d'IA de l'ensemble du personnel infirmier.

La région a l'opportunité de jouer un rôle de premier plan à l'échelle mondiale en construisant son avenir numérique et en matière d'IA en collaboration avec son personnel de santé. Le CII et ses associations membres mettent leur expertise en soins infirmiers au service du Réseau dès son lancement.